

## **Section Culture, séance du 28 septembre 2011**

### **Mise en oeuvre de la nouvelle LEAC / actualisation du concept culturel – mandat pour une rencontre avec les acteurs culturels**

#### 1. Contexte

Entré en vigueur en 2007, le concept culturel a permis au CJB de mener une politique d'encouragement des activités culturelles qui a permis de bons résultats (hausse des moyens globaux, introduction de mesures spéciales pour les centres culturels, soutien à l'Ecole de musique du Jura bernois, cantonalisation de Mémoires d'Ici et de la fondation Abbatiale, extension du réseau des institutions romandes soutenues par le canton de Berne, extension des relations interjurassiennes, etc.).

Outre le concept culturel, la loi sur le statut particulier a modifié profondément les rapports entre les acteurs culturels et les autorités de subventionnement. Un sondage réalisé par le secrétariat général en 2010 a mis en évidence, au chapitre des progrès, la plus grande proximité et sensibilité aux besoins. Au chapitre des points négatifs, la complexité administrative du système qui implique lourdeurs, doublons et délais perçus comme étant rallongés.

Par ailleurs, le projet de nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles est en préparation et devrait être soumis au Grand Conseil en juin 2012. Ce projet convient au CJB mais impliquera des modifications importantes des pratiques d'encouragement des activités culturelles dans le Jura bernois. En effet, à l'heure actuelle, le soutien aux institutions est, sauf exceptions, à charge conjointe du CJB (50%) et de la commune-siège (50%). La nouvelle LEAC fera la différence entre institutions soutenues uniquement par le CJB, institutions soutenues par le CJB (env. 45%), la commune-siège (env. 45%) et les communes avoisinantes (env. 10%) et institutions soutenues uniquement par les communes-sièges. Des exceptions resteront néanmoins possibles également dans le nouveau cadre légal.

#### 2. Avis de la section

La section est d'avis qu'il faut préparer l'entrée en vigueur de la LEAC en adaptant le concept culturel du CJB. Cette adaptation figure parmi les objectifs de législature du CJB. Elle doit tenir compte des enseignements de ces dernières années et du nouveau cadre légal à venir (sachant qu'il peut encore évoluer suite aux débats du Grand Conseil). La section demande au CJB le mandat d'organiser une rencontre avec les acteurs culturels afin de :

- a. tirer le bilan de l'encouragement à la culture dans le Jura bernois depuis la création du CJB
- b. ouvrir un débat sur les implications dans le Jura bernois qu'auront les modifications de la LEAC

Le programme prévu est le suivant (programme provisoire et susceptible d'évoluer qui est présenté uniquement à titre de complément d'information) :

Organisation : commune CJB et OC

Période : premier trimestre 2012 (dates provisoires : 28 janvier ou évt. 3 mars)

Lieu : CIP

Invités : institutions du Jura bernois et interjurassiennes, organisateurs des grands projets et artistes participants à de grands projets, commission générale et commissions spécialisées. Les délégués culturels du Jura et de la Ville de Bienna ainsi que le CAF sont invités à la 2<sup>e</sup> partie.

Buts :

1. faire le bilan du concept culturel en vue de son actualisation
2. informer sur le contenu de la LEAC et prendre note des premières réactions

Déroulement possible de la journée :

8h30 : accueil

9h00 : ouverture avec tout le monde, bienvenue par le président du CJB, explication des buts et déroulement de la journée par le président section Culture

9h30-10h30 : ateliers par groupes (3 ou 4 selon le nombre de preneurs de PV et d'animateurs disponibles, principe du mélange des disciplines), bilan de l'action du CJB

10h30-11h00 : pause

11h00-11h30 : compte-rendu des ateliers en plénum

11h30-12h45 : présentation de la nouvelle LEAC et discussion

Dès 12h45 : apéritif dînatoire

En outre, la section Culture entend déléguer son président Jean-René Moeschler et le secrétaire général Fabian Greub pour les relations avec les associations de communes (Conférence des maires et seeland.biel/bienne), au vu du nouveau mode de financement de la culture, qui deviendra tripartite (Canton/CJB, communes-sièges et autres communes).

3. Proposition au plénum

La section Culture propose au plénum :

- 3.1 de lui donner le mandat d'organiser une rencontre avec les acteurs culturels selon les modalités décrites ci-dessus
- 3.2 de déléguer son président ainsi que le secrétaire général pour les contacts avec les associations de communes